



AVIS URBANISME

Le Collège communal de la commune de 4250 Geer fait savoir qu'a été introduite par
Monsieur Lorenzi Pierre, rue du Centre 27, 4250 Geer
une demande de

PERMIS D'URBANISME

ayant trait à un terrain sis **rue du Centre 27**

cadastré **3 division, Section A, 828e**

Le projet consiste en **la transformation d'une partie d'anciennes étables en 2 logements**

et présente les caractéristiques suivantes :

la demande se rapporte à un bien inscrit dans le site classé de l'ancienne seigneurie de Hollogne-sur-Geer (1977), ce qui entraîne une enquête publique (art. 330 12° du Cwatupe)

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal du 15/09/2014 jusqu'au 30/09/2014.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées le **30/09/2014** de **10h00 à 11h00**, à l'Administration communale de Geer, rue de la Fontaine, 1 à 4250 Geer.

Le dossier peut être consulté à la même adresse de 08h30 à 11h30 du mardi au jeudi, de 15h00 à 19h00 les lundis sauf fériés.

Des explications techniques seront fournies les lundis de 15h00 à 19h00, le samedi 20/09/2014 de 8 heures à 10 heures ainsi que le mardi 23/09/2014 de 16h00 à 19h00 à la même adresse.

GEER, le 11/09/2014.

Par le Collège,

La Directrice générale,
Sé) L. COLLIN

Le Bourgmestre,
Sé) M. DOMBRET